



**Nouveau partenariat pour le  
développement de l'Afrique (NEPAD)**

**Programme détaillé pour le  
développement de l'agriculture africaine  
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture**

**Division du Centre d'investissement**

## **GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI**

**APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA**

**TCP/MLI/2909 (I)  
(NEPAD Ref. 05/22 F)**

**Volume V de VII**

**PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE**

**Programme d'appui au développement durable  
de l'élevage au Sahel occidental (PADESO)**

*Mars 2005*



## **MALI: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA**

**Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)**

### *Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)*

**Volume II: Projet de développement des bas-fonds dans le cercle de Yélimané**

**Volume III: Projet de développement de la petite irrigation dans la région de Mopti**

**Volume IV: Projet d'aménagement d'une tranche de 4 000 ha dans le casier de M'Béwani à l'Office du Niger**

**Volume V: Programme d'appui au développement durable de l'élevage au Sahel occidental (PADESO)**

**Volume VI: Projet intégré de développement de l'élevage dans la zone de Kayes sud**

**Volume VII: Projet de gestion intégrée de la fertilité des sols**



## PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU PDDAA-NEPAD

**Pays:** Mali

**Secteur d'activité:** Elevage et gestion des ressources naturelles

**Titre du programme** **Programme d'appui au développement durable de l'élevage au Sahel occidental (PADESO)**

**Zone du programme:** Régions de Kayes, Ségou et Koulikoro

**Durée du programme:** 6 ans

**Coût estimé:** Coût en devises:.....1,31 million de dollars EU  
 Coût en monnaie locale: ..... 7,51 millions de dollars EU  
**Total..... 8,82 millions de dollars EU**

**Financement envisagé:**

<i>Source</i>	<i>Millions de FCFA<sup>1</sup></i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	511	0,97	11%
<i>Institution(s) de financement</i>	3 851	7,34	83%
<i>Bénéficiaires</i>	266	0,51	6%
<b>Total</b>	<b>4 628</b>	<b>8,82</b>	<b>100%</b>

<sup>1</sup> Equivalence monétaire:  
 Unité monétaire = Franc CFA (FCFA)  
 1 € = 1,25 \$EU (1 € = 655,957 FCFA)  
 1 \$EU = 525 FCFA  
 1 000 FCFA = 1,906 \$EU



# MALI

## Profil de projet d'investissement bancable du PDDAA–NEPAD

### « Programme d'appui au développement durable de l'élevage au Sahel occidental (PADESO) »

---

#### Table des matières

Abréviations.....	iii
<b>I. CONTEXTE DU PROGRAMME.....</b>	<b>1</b>
<b>A. Origine du programme.....</b>	<b>1</b>
<b>B. Contexte de l'élevage .....</b>	<b>2</b>
<b>II. ZONE DU PROGRAMME .....</b>	<b>3</b>
<b>III. JUSTIFICATION .....</b>	<b>6</b>
<b>IV. OBJECTIFS DU PROGRAMME .....</b>	<b>7</b>
<b>V. DESCRIPTION DU PROGRAMME.....</b>	<b>7</b>
<b>Composante 1: Structuration et renforcement des capacités du milieu rural.....</b>	<b>8</b>
<b>Composante 2: Appui au développement économique et social .....</b>	<b>10</b>
<b>Composante 3: Coordination et gestion du programme .....</b>	<b>12</b>
<b>VI. COÛTS INDICATIFS .....</b>	<b>12</b>
<b>VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES .....</b>	<b>13</b>
<b>VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS .....</b>	<b>14</b>
<b>IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>14</b>
<b>X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE .....</b>	<b>15</b>
<b>XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES .....</b>	<b>16</b>
<b>XII. RISQUES POTENTIELS .....</b>	<b>16</b>
<b>Annexe: Coûts du programme .....</b>	<b>19</b>





### **Abréviations**

CMDT	Compagnie malienne de développement des textiles
DRAMR	Direction régionale d’appui au monde rural
FLI	Fonds local d’intervention
MS	Matière sèche
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
PACE	Projet panafricain de contrôle des épizooties
PASPE	Projet d’appui au secteur privé de l’élevage
PIB	Produit intérieur brut
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
PRODESO	Projet de développement de l’élevage au Sahel occidental
UBT	Unité de bétail tropical
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine



## I. CONTEXTE DU PROGRAMME

### A. Origine du programme

I.1. Le Mali est un pays essentiellement à vocation agropastorale avec le plus fort potentiel en production animale de toute la zone sahéenne. Ainsi l’élevage comptait pour 17 pour cent du PIB en 1991 et pour 12 pour cent en 1997; les exportations de produits animaux représentaient alors respectivement 40 pour cent et 8 pour cent des exportations totales. L’élevage a perdu de son importance au cours des 30 dernières années, en raison notamment des grandes sécheresses des années 70 et 80. Si l’agriculture comptait en 2003 pour 21 pour cent du PIB, l’élevage n’en représentait que 9 pour cent (et 4 pour cent des exportations totales). En effet, la production de l’élevage, même si elle a augmenté en valeur absolue, a diminué en valeur relative car les autres sous-secteurs économiques (coton, or) ont considérablement progressé au cours des dernières années. Cependant, l’élevage fournit toujours une source de subsistance à environ 30 pour cent de la population du pays et joue un rôle essentiel pour la production agricole, grâce à la traction animale pour les travaux des cultures et à la fumure organique utilisée pour la reconstitution de la fertilité des sols.

I.2. Les efforts d’investissement public du Mali dans le secteur rural sont essentiellement orientés vers l’agriculture, qui reçoit 92 pour cent du montant total des investissements, contre 3,6 pour cent pour l’élevage (d’après le Programme triennal d’investissements 2004–2006). Conscient de la situation défavorisée de l’élevage, le Gouvernement a élaboré en 2001 une Charte pastorale puis, en 2004, une politique nationale de l’élevage assortie d’un programme d’investissements de 75 milliards de FCFA. A l’heure des ensembles sous régionaux en Afrique de l’ouest tels que l’Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), le Mali entend bien tirer partie du potentiel de l’élevage en développant ses échanges avec les pays déficitaires de la sous région.

I.3. C’est dans ce cadre que le Gouvernement a préparé des requêtes de financement pour le lancement de nouveaux projets d’élevage<sup>2</sup> mais également pour la poursuite de projets initiés au moment des grandes sécheresses, en particulier dans la partie nord de la région de Kayes. En effet, suite à la sécheresse de 1972–73, de gros efforts ont été entrepris dans le domaine de l’hydraulique pastorale et villageoise, de l’aménagement de périmètres pastoraux, de la santé et de la production animale et de l’animation et de l’organisation des populations dans le cadre du Projet de développement de l’élevage au Sahel occidental (PRODES0). Ce projet, qui a connu 2 phases de 1978 à 2000 pour un montant de 5,7 millions de \$EU et 47 millions de riyals saoudiens pour la première phase et 12,4 millions de \$EU pour la seconde phase, intervenait dans la zone sahéenne de Kayes à Nampala sur une superficie de 40 000 km<sup>2</sup> formée d’une bande de 650 km de long sur 120 km de large, le long de la frontière avec la Mauritanie. Cet espace constitue une zone essentielle pour l’élevage naisseur en liaison avec le sud de la région de Kayes, où les animaux sont plutôt engraisés.

I.4. Au cours de l’atelier de discussion du Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT) et d’identification de projets bancables en appui à la mise en œuvre du programme détaillé de développement de l’agriculture africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD), organisé début mai 2004 à Bamako, les participants au groupe de travail sur l’élevage ont retenu l’idée d’un profil de projet visant à poursuivre et consolider les actions du PRODES0, en vue de sa présentation aux bailleurs de fonds potentiels. L’importance de ce projet a été confirmée par le Ministre de l’élevage et de la pêche, au cours de la réunion finale, le 11 mai 2004, avec la mission de la FAO.

<sup>2</sup> Notamment le « *Projet de développement de l’élevage dans la zone de Kayes sud* », proposé au financement de la Banque africaine de développement, qui fait l’objet d’un profil de projet bancable.

I.5. Le profil de ce projet, intitulé « *Programme d’appui au développement durable de l’élevage au Sahel occidental* » (PADESO) pour mettre en exergue l’approche participative et flexible pour sa mise en œuvre et son axe majeur de renforcement des capacités des acteurs locaux, a été préparé en parallèle avec celui du Projet de développement de l’élevage dans la zone de Kayes sud (voir le profil concernant ce projet). Les propositions d’activités du PADESO sont en effet très proches des activités recommandées pour le projet de Kayes sud; c’est pour cela que ce projet, constituant en quelque sorte une dernière phase de PRODESO, pourrait être facilement inclus dans le projet Kayes sud au cas où un même bailleur de fonds serait intéressé. De plus, il existe de fortes complémentarités entre les deux projets.

## B. Contexte de l’élevage

I.6. **Généralités sur l’élevage malien.** Le cheptel malien est actuellement constitué de: 7,1 millions de bovins, 18,5 millions de petits ruminants, 0,7 million d’ânes, 0,6 million de chameaux et 0,2 million de chevaux. Il constitue l’un des cheptels les plus importants de l’Afrique de l’ouest. L’élevage a beaucoup souffert des deux grandes sécheresses de 1972–74 et 1982–84 pendant lesquelles les effectifs des bovins ont diminué de 40 pour cent environ et les effectifs des petits ruminants de 20 pour cent. Le cheptel bovin se trouve essentiellement dans les régions de Mopti (26 pour cent), Sikasso (21 pour cent), Kayes (15 pour cent) et Ségou (15 pour cent). Les petits ruminants sont plutôt concentrés à Mopti (28 pour cent), Tombouctou (21 pour cent) et Gao/Kidal (17 pour cent). Les systèmes de production sont soit pastoraux, ce qui implique la mobilité des animaux en fonction des pâturages et des points d’eau disponibles, soit agropastoraux ce qui entraîne la cohabitation de l’élevage et de l’agriculture. On estime que les systèmes pastoraux de production occupent 77 pour cent du pays, gèrent 45 pour cent des ressources animales et fournissent 80 pour cent du revenu des éleveurs.

I.7. Quelque soit le système d’élevage pratiqué, les pâturages naturels constituent la base de l’alimentation des animaux, surtout en période d’hivernage. Leur productivité varie de 4 tonnes de matière sèche (MS) à l’hectare au sud du pays, à 0,6 tonne de MS à l’hectare au nord du pays. Elle est très élevée dans le delta du Niger où elle se situe entre 8 et 15 tonnes de MS/ha grâce à la présence du bourgou (*Echinochloa stagnina*). On estime que les ressources en fourrage du pays, en année normale, atteignent 77 millions de tonnes de MS pour des besoins estimés à environ 20 millions de tonnes. En conséquence, il ne devrait pas y avoir de problème d’alimentation pour le bétail. En fait, ces ressources ne sont pas toutes accessibles en raison de la pénurie de points d’eau et de la pratique de feux de brousse. Ceci est particulièrement valable dans le nord de la région de Kayes, zone d’élevage naisseur, où de vastes pâturages ne sont pas utilisés faute de points d’eau. Dans certaines régions du pays, les résidus de récolte et les cultures fourragères fournissent des compléments pour l’alimentation des animaux<sup>3</sup>. Certains producteurs ont également recours aux aliments pour le bétail (environ 130 000 tonnes) et à la mélasse (3 000 tonnes).

I.8. **Santé animale.** Concernant la santé animale, une seule maladie sur la quinzaine de maladies considérées comme des fléaux au niveau mondial, la peste bovine, a fait l’objet d’une déclaration provisoire d’éradication. Ceci veut dire que, malgré les efforts entrepris, le Mali subit toujours les grandes affections infectieuses et parasitaires tropicales telles que la péripneumonie contagieuse bovine, le charbon, la fièvre aphteuse, etc. Des efforts ont été ou sont entrepris actuellement par le Projet d’appui au secteur privé de l’élevage (PASPE) et le Projet panafricain de contrôle des épizooties (PACE) pour faciliter la concertation interprofessionnelle, l’installation ou le renforcement

<sup>3</sup> Ainsi, 30 pour cent des producteurs encadrés par la Compagnie malienne de développement du textile (CMDT) pratiquaient une culture fourragère.

des vétérinaires privés et autres prestataires de services. Cependant, le processus de privatisation des soins de santé animale et de distribution des médicaments se heurte à de nombreuses difficultés: imprécision des textes législatifs et réglementaires, lenteur du désengagement de l'Etat des zones où les privés sont présents. De plus le système bancaire est réticent à accorder des crédits à la profession. Il existe 213 installations privées de santé animale et l'Etat a agréé environ 107 mandataires pour les vaccinations. Cependant de nombreux auxiliaires d'élevage formés par les projets exercent leurs activités sans reconnaissance légale.

I.9. **Organisations professionnelles.** Il existe de nombreuses associations ou coopératives d'éleveurs ainsi que des groupements de commerçants en bétail et de bouchers. Ces entités sont organisées soit par filière soit par zone géographique. Elles sont rattachées au réseau des chambres d'agriculture. On estime qu'il y aurait 97 organisations d'éleveurs et 63 coopératives ou groupements impliqués dans la filière bétail viande.

I.10. **Commercialisation et marchés.** On évalue, en 2002, l'abattage pour la consommation nationale à 363 000 bovins et à 2,6 millions d'ovins-caprins. Les exportations qui portent sur les animaux vivants atteignent 200 000 bovins et 420 000 ovins-caprins. Il existe au Mali plus de 300 marchés à bétail utilisés par de nombreux commerçants pour collecter et regrouper le bétail, qui est ensuite envoyé vers les centres urbains ou exporté sur pieds. Les intermédiaires sont généralement des éleveurs en amont des marchés de collecte et des revendeurs en aval. On estime la production de lait à 570 millions de litres par année, dont 10 pour cent environ sont consommés dans les villes.

I.11. **Politiques et stratégies nationales sous-sectorielles.** Conscient de l'importance de l'élevage pour son économie et l'équilibre de la gestion des ressources naturelles, le Gouvernement a élaboré la nouvelle loi sur la *Charte pastorale*, adoptée en février 2001. Cette loi officialise les efforts entrepris par plusieurs projets, dont le PRODESO, depuis plusieurs années en matière de responsabilisation des éleveurs dans le développement durable du sous-secteur. En effet, cette loi est basée sur la participation de tous les acteurs à la gestion et à la protection des ressources pastorales. C'est ainsi que les éleveurs sont associés à l'aménagement des pâturages et des points d'eau, à la lutte contre les feux de brousse, au maintien des écosystèmes naturels. Ils participent à l'élaboration des calendriers de transhumance, des modalités d'accès aux pâturages et aux points d'eau. De leur côté, les communautés rurales se voient confirmer leur responsabilité sur la gestion des ressources naturelles et disposent de la possibilité d'instaurer une redevance sur l'utilisation des points d'eau. Cette option de structuration du monde rural, basée sur l'instauration d'un partenariat entre agriculteurs et éleveurs pour une gestion participative des ressources naturelles, est cohérent et complémentaire du processus en cours de décentralisation, lequel attribue la responsabilité de la gestion de l'espace aux communes rurales dans le cadre de plans de gestion des terroirs. Ces instances sont maintenant en mesure de dialoguer avec les associations pastorales sur les problèmes locaux de développement.

## II. ZONE DU PROGRAMME

II.1. **Aperçu sur la zone du programme.** Comme cela était le cas au cours de la deuxième phase de PRODESO, la zone du futur programme s'étendra sur trois zones pastorales: Kayes nord, Nara est et Dilly. La zone de Kayes nord comprend la partie nord du cercle de Kayes et une partie du cercle de Yélimané, tous les deux situés dans la région de Kayes. La zone de Nara couvre une partie du cercle de Nara (région de Koulikoro) et une partie du cercle de Niono (région de Ségou). Enfin la zone de Dilly est constituée par la partie restante du cercle de Nara. La superficie totale atteint environ 52 000 km<sup>2</sup> et la population se monte à 414 000 personnes soit à peu près 40 000 exploitants. La densité moyenne est voisine de 8,0 habitants/km<sup>2</sup>. La pluviométrie varie de 200 à 600 mm du nord au sud de la zone. Les données concernant la population, la superficie, le nombre de villages sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 1: Population de la zone du programme

Zones pastorales	Communes rurales	Nombre de villages	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population (habitants)	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
Kayes nord	35	285	15 000	210 000	14,0
Nara est	8	233	21 000	72 044	3,4
Dilly	8	191	16 000	132 728	8,3
Total	51	709	52 000	414 772	8,0

II.2. Chaque zone pastorale possède ses caractéristiques spécifiques:

- ainsi la zone de *Kayes nord* est relativement peuplée et dispose de ressources importantes en eaux de surface grâce aux réseaux hydrographiques du Sénégal, de la Kolimbiné, de la Térékolé, du lac Maghi, du Karakoro et de la présence de multiples mares bien adaptées aux besoins pastoraux. La surface par animal sédentaire est de 4,3 ha par unité de bétail tropical (UBT). L’activité agricole est importante puisque 44 pour cent des superficies sont cultivées en céréales;
- la zone de *Nara est* apparaît la moins peuplée; il s’agit de la zone principale de transhumance du bétail où la pression animale sédentaire est de 7,3 ha par UBT. L’activité agricole y est limitée avec seulement 15 pour cent des superficies qui sont cultivées;
- enfin la zone de *Dilly* est moyennement peuplée et possède une activité agricole importante avec 42 pour cent de la superficie totale cultivée en céréales.

II.3. L’agriculture pratiquée est du type extensif et itinérante; elle entraîne facilement une dégradation de la végétation. Il existe deux types d’exploitants:

- les agriculteurs-éleveurs, en majorité Sarakolé, qui représentent 80 pour cent de la population à Kayes nord et à Dilly, et 70 pour cent à Nara est. A Kayes nord, les hommes émigrent facilement vers l’Épe et les autres pays africains;
- les éleveurs-agriculteurs, en majorité Peuhls, qui constituent 20 pour cent de la population à Kayes nord et à Dilly, et 30 pour cent à Nara est.

II.4. Les pâturages sont généralement constitués de plantes annuelles avec un potentiel moyen d’une tonne de MS à l’hectare. L’élevage sédentaire utilise les terroirs voisins du village alors que l’élevage transhumant recherche, durant la saison sèche, de bonnes conditions d’alimentation à travers des espaces plus éloignés et déjà connus. En 2000, les effectifs du cheptel atteignaient dans la zone du projet: 687 000 têtes de bovins, 1 225 000 têtes d’ovins/caprins, 41 000 asins, 13 000 équins et 1 000 camelins (soit environ 10 pour cent des bovins et 7 pour cent des ovins/caprins du pays). En termes d’UBT, les bovins représentent 70 pour cent du total et les ovins/caprins 22 pour cent, le reste étant constitué par les asins, équins et camelins.

II.5. **Principaux résultats et leçons du PRODESO.** La première phase du PRODESO s’est concentrée sur Kayes nord et Nara est, tandis que la seconde phase a été étendue à Dilly. Les activités de PRODESO ont porté, de 1978 à 2000, sur l’hydraulique pastorale et villageoise, sur l’aménagement et la gestion des pâturages, sur la santé et la production animale et sur l’appui aux organisations rurales, en particulier les associations pastorales. Environ 290 ouvrages d’hydraulique villageoise et pastorale (forages, puits, mares, petits barrages) ont été réalisés ou réhabilités dans la zone durant les deux phases. Ils sont dans l’ensemble toujours fonctionnels et offrent un débit supplémentaire de

8 355 m<sup>3</sup> d'eau par jour. Le problème principal vient de la collecte insuffisante des redevances qui ont été instituées auprès des éleveurs et des exploitants pour l'approvisionnement en eau, et qui sont essentielles pour assurer l'entretien des installations.

II.6. Les aménagements de pâturages ont été réalisés sous trois formes:

- les *périmètres pastoraux* sont des espaces vides de toute occupation humaine, à usage pastoral, aménagés en unités de pâture autour d'un forage équipé. Ils disposent d'une association pastorale pour la gestion des ressources. Onze périmètres ont été créés au cours des deux phases;
- les *aires pastorales*, au nombre de 4, sont constituées d'espaces pastoraux intervillageois en bordure des terroirs villageois;
- enfin les *terroirs pastoraux* sont réservés exclusivement aux villages. 82 terroirs ont été délimités et 52 plans de gestion ont été élaborés.

II.7. Dans le cadre de l'aménagement des pâturages, le PRODESO a incité les éleveurs à réaliser des pare feux (environ 500 km par année), à reboiser les zones autour des villages, à restaurer les zones et pâturages dégradés (cordons pierreux, diguettes, etc.). La grande difficulté rencontrée dans l'aménagement des pâturages réside parfois dans l'absence de ressources en eau dans les zones de parcours disposant d'un potentiel élevé; ceci conduit à utiliser les terroirs villageois pour le cheptel avec tous les problèmes de surexploitation que cela entraîne.

II.8. Les activités relatives à la santé animale ont nécessité la construction d'infrastructures de vaccination: 10 postes vétérinaires, 22 parcs de vaccination, 4 dépôts de produits pharmaceutiques et 2 boutiques villageoises. Elles ont permis, au cours de la première phase, la reconstitution du cheptel de la zone. Les activités de vaccination sont progressivement prises en charge par le secteur privé (vétérinaires et aide-vétérinaires). Les activités concernant l'organisation du milieu rural ont été centrées sur la création des associations destinées à gérer les équipements hydrauliques (forages pastoraux, puits villageois) et les pâturages. L'effort a porté sur l'organisation et la formation des éleveurs ainsi que sur l'amélioration de la gestion des associations. Quelques associations, en particulier féminines, ont été initiées sur la base d'activités génératrices de revenu. Au total, environ 300 associations ont été mises sur pied. Les instances communales, de création plus récente, ont été peu associées à l'organisation du monde rural.

II.9. Globalement, on peut dire que la première phase a permis la reconstitution du cheptel en mettant en place les infrastructures indispensables à la bonne gestion des troupeaux. La seconde phase a encouragé la prise en charge du développement du cheptel (pâturages, eau, santé) par les producteurs eux-mêmes et a facilité la sédentarisation des troupeaux. On se trouve actuellement devant des troupeaux plus stables et plus productifs et les éleveurs ont tendance à pratiquer l'agriculture pour satisfaire les besoins de la famille. Cependant, étant donné la superficie de la zone et son importance au niveau national, beaucoup de travail reste encore à faire dans le domaine de la structuration du monde rural, de l'aménagement des pâturages et des points d'eau et de la professionnalisation des éleveurs.

### III. JUSTIFICATION

III.1. La zone d'intervention a bénéficié au cours des deux premières phases du PRODESO de l'installation d'une infrastructure hydraulique et de distribution d'intrants ce qui constitue une base importante pour son développement, tandis que le milieu rural a également connu un début de structuration avec la création des associations pastorales. Toutefois, beaucoup d'actions restent à réaliser pour exploiter le potentiel important de la zone et garantir son exploitation de manière durable, c'est à dire en préservant les équilibres naturels, tout en visant l'objectif d'augmenter les revenus des populations et améliorer leurs conditions de vie.

III.2. Du fait de la tradition de l'élevage dans la zone, des ses aptitudes naturelles pour cette activité, et des efforts entrepris au cours des deux premières phases du PRODESO, le cheptel a été largement reconstitué, mais cela entraîne actuellement des problèmes au niveau de l'approvisionnement en eau des troupeaux. En effet, les besoins en eau pour le cheptel et la population de la zone sont estimés à 21 300 m<sup>3</sup> par jour contre une quantité disponible de 15 400 m<sup>3</sup> par jour; il existe donc un déficit global de 25 pour cent à 30 pour cent au niveau de la zone. Il s'agit de combler ce déficit en ajustant la création des nouveaux points d'eau avec les ressources en pâturages. C'est dans ce sens que la zone de Dilly doit être prospectée et équipée en puits et forages car elle dispose d'un potentiel élevé en pâturages. L'installation de points d'eau dans des localisations où les pâturages sont surexploités sera par contre évitée car elle ne résout pas les problèmes.

III.3. Les efforts déjà entrepris dans le domaine de la création et le renforcement des capacités des associations pastorales doivent être poursuivis et amplifiés car ces instances sont indispensables pour assurer la prise en charge durable par les éleveurs et les exploitants des points d'eau et des pâturages. Cet appui prendra une nouvelle envergure car le pays s'est doté en 2001 d'une Charte pastorale tandis que la décentralisation se met en place et que les communes rurales se sont vues confirmer leur responsabilité en matière de gestion des ressources naturelles. La charte pastorale officialise notamment les actions déjà entreprises par le PRODESO et responsabilise les acteurs locaux pour la gestion et la protection des ressources pastorales, en particulier les éleveurs et les communes rurales au maintien des écosystèmes naturels. Dans le cadre du programme, une approche participative associant les agriculteurs, éleveurs et élus locaux sera mise en œuvre. Des plans d'aménagement et de gestion des ressources naturelles (plans d'aménagement pastoraux dans le cas de la zone) seront élaborés par ces acteurs et seront intégrés aux plans communaux de développement, que toutes les communes rurales du Mali se doivent de préparer. Les associations pastorales interviendront dans la mise en œuvre de ces plans, notamment pour le balisage des pistes de transhumance, pour la collecte des redevances de l'eau, pour la résolution des conflits.

III.4. Par ailleurs, malgré les appuis apportés par le PRODESO, on constate que les systèmes de production de l'élevage sont souvent restés traditionnels et ne permettent pas une augmentation significative de la productivité des troupeaux. Au moment où l'élevage se sédentarise, il est important de fournir aux éleveurs de la zone les intrants et le conseil technique essentiels au développement de l'élevage. La situation est semblable dans le domaine agricole. or le pays dispose d'un certain nombre d'acquis dans le domaine des cultures fourragères, d'amélioration des cultures, de reboisement et de défense et de restauration des sols. il s'agit donc de les vulgariser auprès des éleveurs/exploitants de la zone.

III.5. Enfin la zone ne dispose pas du minimum d'infrastructures rurales (pistes, écoles, centres de santé) permettant d'assurer des conditions de vie acceptables à la population. Le programme devrait donc contribuer à la création d'infrastructures prioritaires dans les plans communaux de développement.



#### IV. OBJECTIFS DU PROGRAMME

IV.1. **Objectifs globaux.** Les objectifs globaux du programme PADESO sont:

- de contribuer à la lutte contre la pauvreté, à travers une amélioration des revenus, des capacités et des conditions de vie des populations de la zone d’intervention;
- d’améliorer la sécurité alimentaire dans la zone d’intervention;
- d’appuyer de manière concrète la mise en œuvre de la décentralisation et d’intégrer ce processus dans le développement socio-économique de la zone.

IV.2. **Objectifs spécifiques.** Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants:

- permettre aux associations pastorales et aux communes rurales de prendre en charge de manière durable les aménagements pastoraux réalisés, dans un esprit de cogestion et de responsabilité partagée;
- rationaliser l’exploitation des parcours et mieux mettre en valeur et conserver les ressources pastorales existantes;
- augmenter la productivité du cheptel et les revenus des éleveurs et agriculteurs-éleveurs;
- augmenter les revenus des groupes défavorisés, en particulier des femmes rurales;
- améliorer l’accès des populations ciblées à des services financiers adaptés à leurs besoins;
- améliorer l’accès aux infrastructures socio-économiques de base.

#### V. DESCRIPTION DU PROGRAMME

V.1. **Composantes.** Le programme, d’une durée de six ans afin de tenir compte des délais de l’approche participative à mettre en œuvre, serait structuré en trois composantes:

- *Structuration et renforcement des capacités du milieu rural.* Actions de sensibilisation de toutes les parties prenantes à l’approche du programme, d’animation et d’appui-conseils, de formation et de renforcement des capacités des élus locaux, des associations pastorales et groupements féminins mis en place;
- *Appui au développement économique et social.* A travers un fonds local d’interventions, le programme appuierait la réalisation des actions décidés avec les agriculteurs, les éleveurs et les communes rurales pour l’amélioration des pâturages, de la santé et production animale, de l’approvisionnement en intrants, de la diversification des activités et des revenus, et de l’accès aux infrastructures socio-économiques. Il appuiera également le développement de services financiers ruraux adaptés aux besoins des populations;
- *Coordination et gestion du programme.* Il s’agira de mettre en place et financer le fonctionnement d’une cellule de coordination et gestion du programme, d’appuyer une instance régionale de concertation et de pilotage du programme, ainsi que d’appuis techniques à la coordination et à la mise en œuvre du programme.

V.2. **Approche générale de mise en œuvre.** La stratégie générale de mise en œuvre du programme se fondera sur les principaux éléments suivants:

- la participation et la responsabilisation des éleveurs/exploitants à l'élaboration, au financement, à la gestion et au suivi des activités entreprises dans le cadre du programme;
- l'intégration des activités dans le cadre de Plans communaux de développement au niveau des communes rurales ou de groupes de communes, afin d'obtenir une cohérence entre des actions relatives à des secteurs différents (élevage, agriculture, services financiers, accès aux marchés, infrastructures sociales, etc.) ou à des zones géographiques voisines;
- une approche flexible de programmation et de mise en œuvre des interventions afin de répondre à la demande des différents utilisateurs de l'espace rural; ceci nécessitera la mise en place d'un Fonds local d'intervention (FLI) dont seules l'enveloppe et les modalités seront définies; dans ces conditions, la gamme des interventions qui seront cofinancées sera assez large;
- la gestion des activités et infrastructures mises en place par les communautés elles mêmes (associations pastorales, comités de gestion des puits/forages ou des boutiques, communes rurales) afin de s'assurer de la pérennité des interventions;
- un effort important dans les domaines de la sensibilisation, de l'animation, de la formation et du conseil technique auprès des éleveurs et des collectivités territoriales.

### **Composante 1: Structuration et renforcement des capacités du milieu rural**

(1,04 milliard de FCFA; 23% des coûts totaux)

V.3. **Animation et structuration.** Des efforts importants restent à fournir en matière de structuration du monde rural et du renforcement des capacités des organisations paysannes (OP), notamment des associations pastorales et groupements féminins, et d'amélioration de la gestion des ressources naturelles, notamment pastorales, par les différents utilisateurs. Comme indiqué précédemment, le programme mettra en place une démarche participative et décentralisée associant toutes les parties prenantes à la définition puis la mise en œuvre des actions. Ce travail de longue haleine nécessitera l'intervention d'un (ou plusieurs) prestataire(s) de services spécialisé(s) qui mettrait en place des animateurs dans les communes pour superviser l'élaboration des plans d'aménagements pastoraux et des plans communaux de développement, accompagner la structuration des OP, et la mise en œuvre des actions incluses dans ces plans. Ces animateurs seraient dotés de motos et de frais de fonctionnement, et seraient encadrés par un cadre. Le programme prendra en charge le contrat de ce(s) prestataire(s) principal(aux) dont le coût est estimé de manière préliminaire à 255 millions FCFA sur six ans (voir calculs au tableau 5 de l'Annexe).

V.4. **Information et sensibilisation des acteurs.** Au démarrage du programme, il est essentiel de faire connaître aux éleveurs/exploitants et aux élus locaux les objectifs, l'approche, les modalités de travail du programme et les rôles respectifs des producteurs, des collectivités locales et du personnel d'encadrement. Cette campagne de communication permettra également d'évaluer les motivations des éleveurs et des collectivités locales. Ce travail sera assuré conjointement par le(s) prestataire(s) de service principal(aux) chargé(s) de l'animation et de la structuration et par les agents de la Direction régionale d'appui au monde rural (DRAMR). Un appui pour le déplacement de ces agents est donc prévu dans le cadre du programme (200 000 FCFA par commune, soit environ 10 millions de FCFA).

V.5. **Diagnostic participatif de la zone.** De même, au début du programme, il sera important de réaliser un bon état des lieux général de la zone, avant de rentrer dans l’analyse de la situation spécifique et des besoins et potentiels de chaque commune. Cela consistera à réaliser un inventaire des points d’eau et des pâturages, à évaluer les troupeaux et leur localisation, à situer les pistes de transhumance, les voies de communication et les infrastructures rurales; il s’agira également de bien connaître les contraintes et les problèmes rencontrés par les populations ainsi que les capacités des associations et des comités de producteurs. Ce travail sera réalisé par l’équipe de coordination avec l’aide d’un prestataire de services contractuel compétent (bureau d’étude ou ONG). Une enveloppe d’environ 25 millions de FCFA est réservée pour réaliser cette étude (0,5 million FCFA par commune).

V.6. **Elaboration et/ou révision des Plans communaux de développement.** En se basant sur les résultats du diagnostic participatif, les prestataires principaux chargés de l’animation appuieront les associations pastorales à élaborer des plans d’aménagement et de conservation des ressources pastorales autour d’espaces géographiques pertinents pour chaque zone (on a estimé qu’en moyenne un plan couvrirait trois communes; et qu’il y aurait un animateur pour suivre l’élaboration puis l’exécution de chaque plan pendant trois à quatre années). Les animateurs appuieront également l’élaboration des plans communaux de développement (PCD) ou plus probablement leur réactualisation afin d’y intégrer les plans d’aménagement pastoraux (en effet l’élaboration des PCD est en cours dans l’ensemble des communes rurales du pays). L’élaboration de ces différents plans d’aménagement fera appel à des équipes multidisciplinaires de consultants locaux travaillant avec les communes rurales et les associations d’éleveurs, en étroite association avec les animateurs du (des) prestataire (s) chargé (s) de l’animation (coût estimé à un million FCFA par commune).

V.7. **Renforcement des capacités et formation.** Comme cela est recommandé par la Charte pastorale et en se basant sur les résultats déjà obtenus au cours des deux premières phases, le programme appuiera le renforcement (ou la création) d’associations pastorales qui seront chargées de l’aménagement et de la gestion des pâturages, des points d’eau, des pistes de transhumance des infrastructures de santé animale ou de fourniture d’intrants vétérinaires. Cet appui sera étendu, si cela est nécessaire, aux groupements d’agro–pasteurs. Le programme appuiera aussi la formation des comités de gestion des différentes infrastructures socio–économiques mises en place, l’organisation de visites d’échanges et d’expériences entre organisations de producteurs, etc. Dans le cadre du processus de décentralisation en cours, il est également essentiel que les membres des conseils communaux reçoivent une formation sur les méthodes de planification et de gestion participative, sur la préparation des programmes et budgets, sur la mobilisation des ressources, ainsi que sur les questions d’environnement et de gestion des ressources naturelles. Ils pourront également bénéficier d’actions d’alphabétisation fonctionnelle à la demande.

V.8. **Alphabétisation fonctionnelle.** Le faible niveau d’alphabétisation étant une contrainte majeure en milieu rural, et souvent un préalable pour renforcer les capacités d’auto–développement des OP, des conseils communaux, et des groupes défavorisés (femmes rurales en particulier), le programme appuiera des actions d’alphabétisation fonctionnelle, à la demande des communautés et OP. La stratégie consisterait à former des alphabétiseurs villageois (homme ou femme) désignés par leurs communautés au niveau de la moitié des associations existantes (soit une estimation de 150 alphabétiseurs formés) en recourant à un prestataire de services spécialisé (éventuellement des personnels de la direction régionale de l’alphabétisation du Ministère de l’éducation). Ces alphabétiseurs villageois conduiraient ensuite des sessions d’alphabétisation sur une durée de six mois dans leurs associations et villages d’origine, pendant deux années consécutives, et les prolongerait l’année suivante par des sessions de post–alphabétisation. Le programme financera: a) la formation des alphabétiseurs; b) les missions de supervision et de suivi pédagogique des alphabétiseurs et les tests d’évaluation finale effectuées par un prestataire spécialisé (temps de travail évalué à trois jours

par alphabétiseur actif et par an); c) la motivation des alphabétiseurs villageois (prime estimée à 15 000 FCFA par mois pendant la durée de chaque session); d) l’équipement des salles de classe (tableau, banc) et le matériel pédagogique (manuels pour les alphabétiseurs et les apprenants) et, quand nécessaire, la construction de salles pour l’alphabétisation avec la participation des bénéficiaires aux travaux. En outre, les OP et des communes seront encouragées à mettre à disposition des salles de classe et à co-financer les fournitures pour l’alphabétisation communautaire. Ces actions d’alphabétisation seront conduites au fur et à mesure des demandes des organisations paysannes et des communautés touchées.

## **Composante 2: Appui au développement économique et social**

*(2,68 milliards de FCFA; 58% des coûts totaux)*

V.9. Etant donné l’approche retenue par le programme, visant à répondre à la demande des éleveurs et des populations locales, il est impossible à ce stade de connaître avec précision les activités qui seront priorisées puis mises en œuvre dans le cadre des plans d’aménagement pastoraux et des plans communaux de développement, ni leur ampleur et leur localisation. On présente ci-dessous les activités possibles, basées sur l’expérience des réalisations des deux premières phases, avec une enveloppe budgétaire globale. Ces activités seront financées à travers un Fonds local d’intervention (FLI) et peuvent être regroupées en quatre catégories: (i) aménagements pastoraux, (ii) appui à la production et diversification des revenus; (iii) accès aux services financiers; (iv) accès aux infrastructures socio-économiques.

V.10. **Points d’eau et aménagements pastoraux.** Les plans d’aménagement et de gestion des ressources pastorales préparés par les éleveurs et les communes avec l’appui du (des) prestataire(s) spécialisé(s) chargé(s) de l’animation identifieront les pâturages avec une évaluation des capacités de charge, la localisation des pare feux, les itinéraires de transhumance, les points d’eau, etc. Le FLI financera, à la demande des associations pastorales, la mise en œuvre des actions prévues dans ces plans d’aménagement. Les travaux à réaliser avec les producteurs comprendront notamment: le bornage des pâturages et des pistes de transhumance, l’installation de pare feux et toute action demandée par les producteurs telles que la défense et la restauration des sols, la régénération des zones dégradées. Il est également prévu l’achat de semences fourragères et l’installation de pépinières de plants d’arbustes fourragers et forestiers pour les éleveurs et les agro-pasteurs.

V.11. Malgré l’existence de ressources en eau importantes dans la zone du programme, la localisation et l’état des point d’eau actuels ne sont pas adaptés aux troupeaux existants; ceci est particulièrement valable pour le bétail transhumant avec les conséquences connues du surpâturage et de conflits avec les agriculteurs et les responsables des communes des lieux de passage. En liaison avec les associations pastorales et en fonction des distances admises pour les déplacements du bétail, le maillage des points d’eau sera intensifié dans la zone. Le programme tentera, en fonction des ressources en eau existantes, d’installer des points d’eau dans les zones bien pourvues en pâturages mais ne disposant pas de points d’eau comme Dilly. Il s’agira, suivant les localisations, de puits à grand diamètre, de forages équipés de pompes, d’aménagement de mares, de petits barrages. Des abreuvoirs seront installés autour des points d’eau.

V.12. **Appui à la production et diversification des revenus.** Etant donné les récentes orientations du Gouvernement concernant les soins et les vaccinations du bétail, le programme cofinancera, par l’intermédiaire du FLI, l’installation de quelques mandataires (vétérinaire, ingénieur d’élevage) dans la zone (appui à l’équipement et à la prise en charge du fonctionnement des premières années). Le mandataire mettra en place un réseau d’auxiliaires vétérinaires recrutés parmi les éleveurs de la zone afin de l’assister pour les soins et pour gérer le dépôt de produits vétérinaires. Si cela est nécessaire, le

programme pourra cofinancer des parcs de vaccination ou toute autre infrastructure d’appui à la production priorisées dans les plans d’aménagement par les producteurs.

V.13. Dans le souci de diversifier les activités et les revenus, de contribuer à la sécurité alimentaire et de développer les revenus des groupes défavorisés (femmes rurales en particulier), le FIL cofinancera également des microprojets générateurs de revenus (embouche, maraîchage, etc.) qui seront présentées par des groupements, en particulier de femmes, et de manière pilote, par des individuels (dans ce dernier cas le financement pourrait se faire à travers les Institutions de microfinance (IMF) mises en place et appuyées dans le cadre du programme). La participation financière demandée au promoteur du microprojet sera d’autant plus élevée que la rentabilité à court terme du programme sera forte; les projets rentables à très court terme (commercialisation notamment) seront exclus du financement car ils sont ressort du crédit attribué par les IMF.

V.14. Le FIL financera aussi des prestations d’appui–conseil spécialisées pour: (i) aider les associations/mandataires à préparer les requêtes d’appui au FLI, (ii) appuyer les OP à élaborer les dossiers de faisabilité des microprojets, (iii) conduire des actions ciblées de recherche–développement, (iv) professionnaliser les éleveurs et les agro–pasteurs dans les domaines de la gestion des troupeaux, des espaces pastoraux, des points d’eau, (v) appuyer le développement des activités en amont (intrants, cultures fourragères) et des activités en aval (commercialisation). L’appui–conseil ciblera avant tout les organisations paysannes autour des aménagements pastoraux et des microprojets générateurs de revenus (associations pastorales, comités de gestion, groupements de producteurs, groupements féminins), dans le but de rendre ces organisations plus professionnelles et durables sur les plans organisationnels et autofinancées, notamment pour assurer une gestion efficiente des pâturages et des points d’eau ainsi que les fonctions d’approvisionnement en intrants agricoles et vétérinaires et d’organisation de la commercialisation des produits agricoles et animaux. Cet appui–conseil concernera à la fois les aspects techniques, de comptabilité simplifiée et de gestion et de sensibilisation environnementale. Ces activités seront exécutées par des prestataires de services (ONG, bureaux d’études) spécialisés, recrutés par appel à la concurrence nationale.

V.15. Le coût de base de l’ensemble de ces actions d’appui à la production et à la diversification des revenus a été estimé à 630 millions de FCFA.

V.16. **Infrastructures socio–économiques et d’accès aux marchés.** Sur la base des requêtes des populations et en fonction des priorités inscrites aux PCD, le FLI pourra intervenir pour cofinancer la réhabilitation ou la construction d’infrastructures sociales ou économiques. Il pourra s’agir de puits pour l’eau potable au niveau village, de centres de santé au niveau du cercle, d’écoles primaires et secondaires villageoises, etc. Le FLI pourra également cofinancer la réhabilitation des marchés à bétail, le renforcement des abattoirs au niveau des chefs lieux des cercles, l’amélioration des pistes et des chemins d’accès de la zone ou le franchissement des cours d’eau. Une enveloppe indicative de 600 millions de FCFA a été prévue pour les infrastructures.

V.17. **Accès aux services financiers.** Le programme appuiera l’installation ou le renforcement d’une institution de microfinance mettant en place des caisses d’épargne et de crédit dans la zone, y compris le développement de bureaux satellites des caisses si nécessaire pour se rapprocher des clients. Le programme prendra en charge les dépenses d’investissement pour l’installation des caisses, les coûts d’appui technique, de supervision et d’audit externe, et, de manière dégressive, un appui à la prise en charge du déficit d’exploitation des caisses, les premières années de leur fonctionnement. Ce travail sera réalisé par un réseau de caisses implanté ou désireux de s’établir dans la zone, recruté sur appel d’offres. Les coûts de cet appui sont évalués à 300 millions de FCFA, sur la base de 10 caisses mises en place pour un coût unitaire de 30 millions de FCFA.

### **Composante 3: Coordination et gestion du programme**

*(907 millions de FCFA; 20% des coûts totaux)*

V.18. Pour assurer son pilotage stratégique et opérationnel, le programme mettra en place un *Cadre de concertation* regroupant les principaux intervenants publics et privés (ministères, projets) dans la zone ainsi que les représentants des bénéficiaires (associations pastorales, fédérations d’organisations féminines, chambres régionales d’agriculture, etc.) et du secteur privé (vétérinaires, commerçants de bétail, intervenants dans la filière viande). Il appuiera l’organisation des réunions de ce comité.

V.19. Une *Cellule de coordination et de gestion du programme* (CCP) sera créée au niveau du ministère de l’élevage et des pêches. Elle sera chargée de coordonner l’exécution du programme par les prestataires contractuels, de gérer les fonds destinés à son financement, d’élaborer les programmes de travail et budget annuels sur la base des demandes et des négociations effectuées avec les communautés villageoises et OP touchées, de superviser l’exécution technique et financière des activités, et d’organiser le suivi des activités et l’évaluation des résultats et impacts du programme.

V.20. La cellule de coordination sera basée à Yélimané, Nioro ou Nara afin d’être proche de la zone d’interventions. Compte tenu de la stratégie de sous-traitance des actions de terrain à des prestataires de services, elle sera constituée d’un nombre limité de cadres hautement qualifiés et motivés en conséquence. Elle comprendrait: a) un coordinateur (vétérinaire ou ingénieur d’élevage ou économiste), b) deux cadres techniques d’appui à la mise en œuvre des composantes: un spécialiste en production animale, un responsable de l’animation chargé également du suivi et de l’évaluation, c) un gestionnaire administratif et financier assisté d’un comptable; et d) du personnel d’appui (secrétaire, chauffeurs). Tout ce personnel sera recruté par appels d’offres sur le marché du travail. La cellule sera dotée en moyens de travail et de transport. Les bureaux seront fournis par le Gouvernement.

V.21. La composante prendra en charge des missions de consultants de courte durée pour l’appui à la mise en œuvre des différentes composantes, notamment: la précision de la méthodologie participative pour l’aménagement des pâturages, la mise en place du système informatisé de gestion financière et comptable, la mise en place du système de suivi et d’évaluation des activités et impacts du programme, la réalisation du séminaire de démarrage du programme, la mission de revue à mi-parcours (année 3), la mission d’évaluation finale, ainsi que pour effectuer l’audit externe annuel (financier et organisationnel) du programme.

## **VI. COÛTS INDICATIFS**

VI.1. Le coût de base du programme est estimé à 4 milliards de FCFA (soit 7,7 millions de \$EU au taux de 1 \$EU = 525 FCFA), auquel il faut ajouter les imprévus physiques et provisions pour hausses des prix, estimés à 15 pour cent, pour atteindre un coût total du programme de 4,6 milliards de FCFA (soit 8,8 millions de \$EU). Ce sont des estimations préliminaires qui devront être affinées au cours de la formulation du programme. Le détail des coûts est présenté à l’Annexe. La répartition des coûts par composante et sous-composante est présentée dans le tableau ci-après:

Composante	Coût total		
	millions FCFA	milliers de \$EU	%
<b>1. Structuration et renforcement des capacités du milieu rural</b>			
Animation et appui conseil	435	829	
Formation des acteurs locaux	303	576	
Alphabétisation fonctionnelle	168	321	
<b>Total composante</b>	<b>906</b>	<b>1 726</b>	<b>23%</b>
<b>2. Appui au développement économique et social</b>			
Aménagement pastoral	800	1 524	
Appui à la production et à la diversification des revenus	630	1 200	
Infrastructures socio-économiques	600	1 143	
Accès aux services financiers	300	572	
<b>Total composante</b>	<b>2 330</b>	<b>4 440</b>	<b>58%</b>
<b>3. Coordination et gestion du programme</b>			
Appui au Cadre de concertation	24	46	
Appui technique à la coordination	185	353	
Cellule de coordination et gestion du programme	580	1 104	
<b>Total composante</b>	<b>789</b>	<b>1 503</b>	<b>20%</b>
<b>Coûts de base du Programme</b>	<b>4 024</b>	<b>7 669</b>	<b>100%</b>
Imprévus physiques et pour hausse des prix (15%)	604	1 150	15%
<b>Coûts totaux du Programme</b>	<b>4 628</b>	<b>8 819</b>	<b>115%</b>

VI.2. La composante d’appui au développement économique et social est la plus importante et représente 58 pour cent des coûts du programme, le renforcement des capacités comptant pour 23 pour cent des coûts totaux, et la coordination et gestion du programme pour 20 pour cent des coûts totaux.

VI.3. On peut estimer la part des coûts en devises étrangères dans les différentes composantes comme suit: 10 pour cent pour le renforcement des capacités, 15 pour cent pour l’appui au développement économique et social, et 20 pour cent pour la coordination et gestion du programme.

VI.4. Sur la base de ces hypothèses, la part en devises étrangères dans l’ensemble des coûts du programme représenterait l’équivalent de 1,3 million de \$EU, soit 15 pour cent des coûts totaux (voir calculs au tableau 4 de l’Annexe).

## VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. La répartition du financement sera estimée au cours de la formulation du programme, entre le Gouvernement, l’agence de financement et les producteurs. Pour le moment, on peut faire les hypothèses suivantes sur les possibilités de financement:

- les organisations des bénéficiaires participeraient, sous forme de main d’œuvre et d’apport d’agrégats (sable, pierre, etc.) aux travaux d’aménagements pastoraux, de protection des terroirs et de construction et de réhabilitation des infrastructures socio-économiques; la contribution des producteurs aux aménagements dépendra de la nature des travaux, mais en moyenne, on a estimé cette contribution à 10 pour cent du coût des travaux. Les promoteurs de microprojets apporteront également leur épargne et un autofinancement pour accéder aux crédits distribués par les institutions de microfinance mises en place avec l’aide du programme;

- le Gouvernement prendrait en charge, au minimum, les taxes sur les différents coûts du programme (voir estimations du pourcentage de taxes dans les coûts par activités au tableau 1 de l’Annexe);
- le bailleur de fonds financerait les coûts restants des différentes composantes.

VII.2. Sur la base de ces hypothèses, le bailleur de fonds financerait le programme à hauteur de 3,85 milliards de FCFA, soit l’équivalent de 7,3 millions de \$EU (83 pour cent du total), les bénéficiaires contribueraient l’équivalent de 266 millions de FCFA (6 pour cent du total), et le Gouvernement apporterait 511 millions de FCFA (11 pour cent des coûts totaux).

## VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. La mise sur pied des associations pastorales et de comités de gestion des infrastructures rurales dans le cadre de la préparation de Plans communaux de développement et de Plans d’aménagement des ressources naturelles nécessitera des discussions et des concertations entre éleveurs sédentaires et transhumants et agro-pasteurs. Ceci aura un impact important dans la zone: atténuation des conflits entre migrants et sédentaires, diminution du sur pâturage, des feux de brousse et des dégâts sur les récoltes. La cohabitation de l’élevage et de l’agriculture sur le même territoire permettra de stimuler les synergies entre les deux activités. De plus, la création d’associations pastorales permettra aux éleveurs de disposer de représentants auprès des communes et des instances régionales et nationales. Enfin, la poursuite de la structuration du monde rural qui a été entreprise depuis le début de PRODESO facilitera la prise en charge des activités d’élevage par les intéressés eux-mêmes.

VIII.2. Les activités prévues dans le cadre du programme concernant la gestion des pâturages et le développement des points d’eau auront un impact sur la productivité du cheptel. Ceci sera renforcé par les actions de santé animale, de formation et d’appui conseil, d’approvisionnement en intrants, d’amélioration des pistes.

VIII.3. Enfin le cofinancement par le FIL ou les crédits apportés par les IMF permettra le développement d’activités telles que l’embouche, le maraîchage, le commerce, l’artisanat auprès des ménages, en particulier des femmes.

## IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE

IX.1. L’organisation du programme prendra en compte la participation des producteurs et le processus de décentralisation en intégrant les représentant des producteurs (associations pastorales, groupements féminins, chambres d’agriculture) et les communes rurales aux instances de décision pour l’attribution des financements du programme et aux instances de concertation mises en place pour le pilotage du programme. Ceci renforcera la durabilité des activités et permettra de répondre à la demande des producteurs de la zone.

IX.2. *Prestataires de services.* Le programme utilisera, le plus possible, des prestataires de services privés et publics sélectionnés par appel à la concurrence nationale et recrutés sur des bases contractuelles, afin de réduire les besoins en personnel du programme et faciliter la prise en charge des activités par les comités d’usagers, les organisations professionnelles et les services techniques. Ces prestataires pourront être des organisations privées ou associatives (ONG, bureaux d’études,



entreprises de travaux, artisans), d'autres projets, et éventuellement des services publics, là où ils présentent un avantage comparatif. Le rôle de la CCP consistera à planifier, coordonner, sélectionner les prestataires de services, suivre, contrôler et évaluer leurs activités, et promouvoir la synergie entre ces opérateurs, dont dépendra, dans une large mesure, la réalisation des objectifs du programme.

**IX.3. *Comité régional de pilotage.*** Il sera mis en place par le Ministère de l'élevage et de la pêche afin de coordonner et suivre les activités du programme. Ce comité examinera les rapports d'activités techniques et financiers du programme ainsi que les programmes de travail et des budgets annuels (PTBA); l'approbation restant du ressort du ministère de tutelle. Il supervisera l'exécution des activités du programme. Présidé par un représentant du Ministre de l'élevage et de la pêche, le comité comprendra des représentants:des ministères et institutions publiques concernés par le programme, des associations pastorales, des organisations d'agro-pasteurs, des opérateurs et prestataires de services, des communes, des services techniques régionaux, des projets travaillant déjà dans la zone d'intervention, et des chambres régionales d'agriculture. Le comité se réunira une fois à deux fois par an au chef lieu où sera installé la cellule de coordination du programme.

**IX.4. *Cellule de coordination et gestion du programme.*** Dotée de l'autonomie financière et de gestion, la cellule assurera la supervision technique, administrative et financière et les relations avec les autres institutions et projets opérant dans la zone. Elle préparera les programmes de travail et les budgets, les fera approuver par le comité régional de pilotage et organisera la passation des contrats de service, des marchés de fournitures et de services.

**IX.5. *Comité d'attribution des subventions du FLI.*** Il sera mis en place un Comité d'attribution des subventions du FLI, présidé par le coordonnateur du programme et qui regroupera des représentants des associations pastorales, des comités de gestion, des communes et des services techniques. Les requêtes seront présentées par les promoteurs de projets (associations pastorales, groupements d'éleveurs, groupements féminins, mandataires) appuyés par les animateurs du (des) prestataire(s) de services chargés de l'animation. Le comité se réunira aux fréquences jugées nécessaires. Il décidera de l'attribution du financement, le président disposant du droit de veto. Les projets de montants importants devront d'abord faire l'objet d'une étude de faisabilité; l'accord pour le financement de telles études sera donné par le comité sur la base d'un profil de projet. Après accord pour le financement, le microprojet sera exécuté par les OP promotrices avec l'aide d'un prestataire de services. Ce processus fera l'objet d'un contrat tripartite entre la CCP, l'OP bénéficiaire, et le prestataire (entreprise de travaux, ONG, GIE, etc.) retenu pour l'exécution des travaux et appuis techniques et en gestion. La gestion du programme sera effectuée à travers un comité de gestion mis en place par les bénéficiaires pour les actions d'intérêt collectif.

## **X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE**

**X.1.** Le programme sera mis en œuvre par des spécialistes recrutés sur le marché local, par des prestataires de services publics et privés et par les organisations pastorales, les groupements et les collectivités décentralisées. Le recours à l'assistance technique à long terme n'apparaît pas nécessaire pour l'exécution des différentes activités. Par contre, le programme devra faire appel à des consultants nationaux et internationaux spécialisés pour des missions de courte durée en appui à la mise en œuvre du programme, concernant par exemple la mise en place du système de gestion comptable et financière informatisé, celle du dispositif de suivi-évaluation, les audits des comptes financiers du programme, des évaluations thématiques, des appuis méthodologiques divers, etc.

## XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES

XI.1. Les points suivants devront être analysés au cours de la formulation du programme:

- le programme fera appel à de nombreux prestataires de services pour la mise en œuvre des différentes actions. Il conviendra de confirmer la disponibilité et la volonté de collaborer de ces prestataires dans le cadre de contrats de services, notamment en ce qui concerne les services publics;
- il reste à préciser le niveau de participation des producteurs au financement des différents aménagements;
- le siège du programme devra être choisi avec soin; en effet, étant donné l’étendue de la zone d’intervention, il faudra identifier une position centrale afin de limiter, le plus possible, les déplacements de l’équipe de coordination.

## XII. RISQUES POTENTIELS

XII.1. **Difficultés de l’approche retenue.** L’approche du programme est fondée sur le renforcement des organisations pastorales ce qui nécessitera de grands efforts de sensibilisation, d’animation, d’appui conseil et de formation auprès des éleveurs. Il existe un risque que les activités telles que la construction d’infrastructures destinées à l’élevage et à la population et l’aménagement de pistes, dont les résultats sont visibles à court terme, prennent le pas sur l’appui institutionnel aux organisations, plus délicat à mettre en œuvre, dont les effets apparaissent à plus long terme. De plus, le présent programme constitue une troisième phase et les producteurs peuvent avoir l’impression que les pouvoirs publics continueront à financer les activités de développement quelque soient les efforts qu’il seront amenés à fournir. Enfin, il se peut que les pouvoirs publics et les élus locaux, qui connaissent peu la nouvelle Charte pastorale promulguée en 2001, cherche comme par le passé à diriger et à contrôler les activités de l’élevage au lieu d’établir un véritable partenariat avec les associations de producteurs.

XII.2. Il se peut également que les requêtes des associations pastorales au FLI portent plutôt sur la santé animale et la création de points d’eau (éléments directement productifs) que sur l’aménagement des pâturages, les pare feux et le balisage des pistes de transhumance. Des responsables d’associations et de communes pourraient également chercher à monopoliser les financements du FLI à leur profit. Il est essentiel que les plans communaux de développement et les plans d’aménagement et de conservation des ressources pastorales soient adoptés par la population avant l’attribution des financements. Les procédures de travail du comité d’attribution des financements du FLI doivent être rapidement précisées et le coordinateur du programme devra disposer d’un droit de veto sur les décisions, au moins au début de l’exécution.

XII.3. **Participation des producteurs.** L’exécution des différentes activités du programme doit se faire dans un climat de négociation et de concertation, ce qui est essentiel pour la mise en place des plans d’aménagement des pâturages et des points d’eau. Il est possible que les associations pastorales et les communes n’arrivent pas à se mettre d’accord ce qui remettrait en question l’approche du programme. Plus généralement, il existe un risque que les conseils de communes et les bureaux des associations soient inefficaces ou manœuvrés par les leaders traditionnels. C’est pour ces raisons que des activités de formation et d’animation ont été prévues dès le début du programme et qu’une instance de concertation sera rapidement mise en place dans la zone du programme.

XII.4. **Capacités du personnel de la CCP et des prestataires de services.** Il est clair que le succès du programme repose en grande partie sur le niveau technique et le dynamisme de la cellule de coordination et des prestataires principaux chargés de l’animation et de la structuration, en particulier les animateurs au contact journalier des éleveurs et des responsables de communes. C’est pour cela que ces spécialistes devront être recrutés par appels d’offres et recevoir une formation au début du programme. Etant donné qu’une grande partie des actions seront sous traitées à des prestataires de services et que les différents projets font appel aux mêmes opérateurs, il existe un risque que les prestataires ne disposent pas de l’expérience ou des ressources humaines nécessaires. C’est pour cela qu’ils sont associés, dès le début, au programme de formation.



## **Annexe: Coûts du programme**

### **Liste des tableaux**

<b>Tableau 1:</b>	<b>Coûts détaillés par composante.....</b>	<b>21</b>
<b>Tableau 2:</b>	<b>Coûts résumés par composante.....</b>	<b>24</b>
<b>Tableau 3:</b>	<b>Plan de financement par composante – Coûts totaux y compris imprévus .....</b>	<b>25</b>
<b>Tableau 4:</b>	<b>Estimation de la part en devises dans les coûts totaux.....</b>	<b>25</b>
<b>Tableau 5:</b>	<b>Echéancier (indicatif) de l’animation, du suivi technique et de la structuration organisationnelle autour des aménagements pastoraux .....</b>	<b>26</b>



NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

Mali: Profil de projet d'investissement « Programme d'appui au développement durable de l'élevage au Sahel occidental (PADESO) »

Tableau 1: Coûts détaillés par composante

N°	Composante	Unité	Quantité	Prix unitaire (milliers FCFA)	Total (millions FCFA)	Bailleur de fonds		Bénéficiaires		Gouvernement	
						Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	<b>Structuration et renforcement des capacités du milieu rural</b>										
1.1	<b>Animation et appui conseil</b>										
	Appui à sensibilisation initiale	commune	51	200	10,2	10,2	100%	-	0%	-	0%
	Contrat prestataire animation	forfait			254,5	216,3	85%	-	0%	38	15%
	Etude diagnostic initial des zones	commune	51	500	25,5	21,7	85%	-	0%	4	15%
	Elaboration des plans communaux de développement	commune	51	1 000	51,0	43,4	85%	-	0%	8	15%
	Appui méthodologique pour l'approche participative	personne-mois	6	8 000	48,0	43,2	90%	-	0%	5	10%
	Elaboration manuel FIL	personne-mois	2	8 000	16,0	16,0	100%	-	0%	-	0%
	Appui aux services régionaux ministères	forfait/an	6	5 000	30,0	30,0	100%	-	0%	-	0%
	<b>Total Animation et appui-conseil</b>				<b>435,2</b>	<b>380,8</b>	<b>87%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>54,5</b>	<b>13%</b>
1.2	<b>Formation des acteurs locaux</b>										
	Elaboration de modules de formation	personne-mois	20	1 250	25,0	25,0	100%	-	0%	-	0%
	Formation des associations pastorales	association	300	500	150,0	150,0	100%	-	0%	-	0%
	Formation des comités de gestion	comité	30	500	15,0	15,0	100%	-	0%	-	0%
	Echanges et visites dans la région	nombre	200	160	32,0	32,0	100%	-	0%	-	0%
	Echanges et visite à l'extérieur	nombre	20	2 000	40,0	40,0	100%	-	0%	-	0%
	Formation pompistes & forgeron	session	10	1 500	15,0	15,0	100%	-	0%	-	0%
	Formation des élus locaux	commune	51	500	25,5	25,5	100%	-	0%	-	0%
	<b>Total Formation</b>				<b>302,5</b>	<b>302,5</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>
1.3	<b>Alphabétisation fonctionnelle</b>										
	Formation initiale alphabétiseurs	alphabétiseur	150	85	12,8	11,5	90%	-	0%	1	10%
	Recyclage alphabétiseurs	alphabétiseur	150	60	9,0	8,1	90%	-	0%	1	10%
	Indemnités sessions alphabétisation initiale a/	alphabétiseur	120	95	11,4	11,4	100%	-	0%	-	0%
	Indemnités sessions post-alphabétisation b/	alphabétiseur	120	95	11,4	11,4	100%	-	0%	-	0%
	Suivi pédagogique c/	jours	1.350	25	33,8	33,8	100%	-	0%	-	0%
	Equipement salles classes	salle	150	100	15,0	13,5	90%	-	0%	2	10%
	Construction salle	salle	75	1 000	75,0	67,5	90%	-	0%	8	10%
	<b>Total Alphabétisation</b>				<b>168,3</b>	<b>157,1</b>	<b>93%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>11,2</b>	<b>7%</b>
	<b>Total composante 1</b>				<b>906,0</b>	<b>840,4</b>	<b>93%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>65,6</b>	<b>7%</b>

a/ une session par alphabétiseur/an x 2 ans; 15 000FCFA/ mois pendant 6 mois par session; b/ deux sessions de post-alphabétisation; c/ indemnités pour services de l'alphabétisation: 3 jours/alphabétiseur/an pendant 3 ans; 25 000 FCFA par jour

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

Mali: Profil de projet d'investissement « Programme d'appui au développement durable de l'élevage au Sahel occidental (PADESO) »

Tableau 1: Coûts détaillés par composante

N°	Composante	Unité	Quantité	Prix unitaire (milliers FCFA)	Total (millions FCFA)	Bailleur de fonds		Bénéficiaires		Gouvernement	
						Montant	%	Montant	%	Montant	%
2.	<b>Appui au développement économique et social</b>										
2.1	<b>Aménagement pastoral</b>										
	Infrastructures diverses	forfait	1	800 000	800,0	600,0	75%	80	10%	120	15%
	<b>Total aménagement pastoral</b>				<b>800,0</b>	<b>600,0</b>	<b>75%</b>	<b>80,0</b>	<b>10%</b>	<b>120,0</b>	<b>15%</b>
2.2	<b>Appui à la production et à la diversification des revenus</b>										
	Installation de mandataires	forfait	3	1 500	4,5	2,5	55%	1	25%	1	20%
	Appui-conseil spécialisés	pers-mois	288	400	115,2	97,9	85%	-	0%	17	15%
	Microprojets générateurs de revenus a/	association	300	1 500	450,0	360,0	80%	90	20%	-	0%
	Appui en recherche-développement	forfait/an	6	10 000	60,0	54,0	90%	-	0%	6	10%
	<b>Total Appui production</b>				<b>629,7</b>	<b>514,4</b>	<b>82%</b>	<b>91,1</b>	<b>14%</b>	<b>24,2</b>	<b>4%</b>
2.3	<b>Infrastructures socio-économiques</b>	forfait	1	600 000	600,0	450,0	75%	60	10%	90	15%
2.4	<b>Accès aux services financiers</b>	caisse	10	30 000	300,0	270,0	90%	-	0%	30	10%
	<b>Total composante 2</b>				<b>2 329,7</b>	<b>1 834,4</b>	<b>79%</b>	<b>231,1</b>	<b>10%</b>	<b>264,2</b>	<b>11%</b>

a/ y compris les coûts de l'appui technique et économique à la formulation des microprojets, puis à leur mise en œuvre.

3.	<b>Coordination et gestion du programme</b>										
3.1	<b>Comité régional de concertation</b>	réunions	12	2 000	24,0	24,0	100%	-	0%	-	0%
3.2	<b>Appui technique à la coordination</b>										
	Mise en place/suivi SIG comptabilité/gestion	forfait	1	20 000	20,0	20,0	100%	-	0%	-	0%
	Mise en place suivi-évaluation	personne-mois	6	8 000	48,0	48,0	100%	-	0%	-	0%
	Audit annuel	an	6	2 000	12,0	10,2	85%	-	0%	2	15%
	Séminaire de démarrage	forfait	1	5 000	5,0	4,5	90%	-	0%	1	10%
	Revue à mi-parcours	mission	1	50 000	50,0	45,0	90%	-	0%	5	10%
	Evaluation finale	mission	1	50 000	50,0	45,0	90%	-	0%	5	10%
	<b>Total appui technique à la coordination</b>				<b>185,0</b>	<b>172,7</b>	<b>93%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>12,3</b>	<b>7%</b>
3.3	<b>Cellule de coordination et gestion</b>										
	<b>Moyen de transport</b>										
	Véhicule 4x4 (renouvelé en fin d'année 3)	nombre	6	21 000	126,0	88,2	70%	-	0%	38	30%
	Moto (renouvelé en année 3)	nombre	8	2 000	16,0	11,2	70%	-	0%	5	30%
	<b>S/total</b>				<b>142,0</b>	<b>99,4</b>	<b>70%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>42,6</b>	<b>30%</b>
	<b>Equipelement bureau</b>										
	Ordinateur & accessoires	nombre	4	2 000	8,0	6,0	75%	-	0%	2	25%
	Photocopieur		1	1 500	1,5	1,1	75%	-	0%	0	25%
	Mobilier bureau	forfait	1	3 000	3,0	2,3	75%	-	0%	1	25%
	Groupe électrogène	unité	1	2 500	2,5	1,9	75%	-	0%	1	25%
	Radio-communication	forfait	1	2 500	2,5	1,9	75%	-	0%	1	25%
	<b>S/total</b>				<b>17,5</b>	<b>13,1</b>	<b>75%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>4,4</b>	<b>25%</b>



NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine

**Mali:** Profil de projet d’investissement « Programme d’appui au développement durable de l’élevage au Sahel occidental (PADES0) »

Tableau 1: Coûts détaillés par composante

N°	Composante	Unité	Quantité	Prix unitaire (milliers FCFA)	Total (millions FCFA)	Bailleur de fonds		Bénéficiaires		Gouvernement	
						Montant	%	Montant	%	Montant	%
	<b>Salaires personnel</b>										
	Coordinateur de programme	personne-mois	72	600	43,2	38,9	90%	–	0%	4	10%
	Cadres techniques a/	personne-mois	144	500	72,0	64,8	90%	–	0%	7	10%
	Responsable administratif et financier	personne-mois	72	600	43,2	38,9	90%	–	0%	4	10%
	Comptable	personne-mois	72	250	18,0	16,2	90%	–	0%	2	10%
	Secrétaire	personne-mois	72	150	10,8	9,7	90%	–	0%	1	10%
	Chauffeur	personne-mois	216	75	16,2	14,6	90%	–	0%	2	10%
	Gardien/planton	personne-mois	144	50	7,2	6,5	90%	–	0%	1	10%
	S/total				210,6	189,5	90%	–	0%	21,1	10%
	<b>Frais de mission</b>										
	Coordinateur de programme	jour	480	20	9,6	9,6	100%	–	0%	–	0%
	Cadres techniques (2)	jour	1 200	20	24,0	24,0	100%	–	0%	–	0%
	Responsable administratif et financier	jour	300	20	6,0	6,0	100%	–	0%	–	0%
	S/total				39,6	39,6	100%	–	0%	–	0%
	<b>Fonctionnement</b>										
	Véhicule 4x4	véhicule/an	18	6 400	115,2	92,2	80%	–	0%	23	20%
	motos	moto/an	24	650	15,6	12,5	80%	–	0%	3	20%
	groupe électrogène	par an	6	1 500	9,0	7,2	80%	–	0%	2	20%
	fournitures diverses	par an	6	2 000	12,0	9,6	80%	–	0%	2	20%
	frais de téléphone	par an	6	2 000	12,0	9,6	80%	–	0%	2	20%
	entretien matériel et équipement	par an	6	1 000	6,0	4,8	80%	–	0%	1	20%
	S/total				169,8	135,8	80%	–	0%	34,0	20%
	<b>Total Cellule de coordination et gestion</b>				<b>579,5</b>	<b>477,5</b>	<b>82%</b>	<b>–</b>	<b>0%</b>	<b>102,0</b>	<b>18%</b>
	<b>Total composante 3</b>				<b>788,5</b>	<b>674</b>	<b>86%</b>	<b>–</b>	<b>0%</b>	<b>114,3</b>	<b>14%</b>
	<b>TOTAL COUTS DE BASE DU PROGRAMME</b>				<b>4 024,2</b>	<b>3 349,0</b>	<b>83%</b>	<b>231,1</b>	<b>6%</b>	<b>444,1</b>	<b>11%</b>

a/ Cadres d’appui à la mise en œuvre aux profils complémentaires: i) un spécialiste en pastoralisme et productions animales, ii) un responsable du renforcement des capacités et du suivi-évaluation.

Composante	Coût total		
	millions FCFA	milliers \$EU	%
<b>1. Structuration et renforcement des capacités du milieu rural</b>			
Animation et appui conseil	435	829	
Formation des acteurs locaux	303	576	
Alphabétisation fonctionnelle	168	321	
<b>Total composante</b>	<b>906</b>	<b>1 726</b>	<b>23%</b>
<b>2. Appui au développement économique et social</b>			
Aménagement pastoral	800	1 524	
Appui à la production et à la diversification des revenus	630	1 200	
Infrastructures socio-économiques	600	1 143	
Accès aux services financiers	300	572	
<b>Total composante</b>	<b>2 330</b>	<b>4 440</b>	<b>58%</b>
<b>3. Coordination et gestion du programme</b>			
Comité régional de concertation	24	46	
Appui technique à la coordination	185	353	
Cellule de coordination et gestion du programme	580	1 104	
<b>Total composante</b>	<b>789</b>	<b>1 503</b>	<b>20%</b>
<b>Coûts de base du Programme</b>	<b>4 024</b>	<b>7 669</b>	<b>100%</b>
Imprévus physiques et pour hausse des prix (15%)	604	1 150	15%
<b>Coûts totaux du Programme</b>	<b>4 628</b>	<b>8 819</b>	<b>115%</b>

1 € = 1,25 \$EU

1 \$EU = 525 FCFA

1 000 FCFA = 1 906 \$EU

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

**Mali:** Profil de projet d'investissement « Programme d'appui au développement durable de l'élevage au Sahel occidental (PADESO) »

**Tableau 3: Plan de financement par composante – Coûts totaux y compris imprévus**  
en millions de FCFA

Composante	Total		Bailleur		Bénéficiaires		Gouvernement	
	montant	%	Montant	%	montant	%	montant	%
1. Structuration et renforcement des capacités du milieu rural	906	100%	840	93%	-	0%	66	7%
2. Appui au développement économique et social	2 330	100%	1 834	79%	231	10%	264	11%
3. Coordination et gestion du programme	789	100%	674	86%	-	0%	114	14%
<b>Coûts de base du Programme</b>	<b>4 024</b>		<b>3 349</b>		<b>231</b>		<b>444</b>	
Imprévus (15%)	604		502		35		67	
<b>Coûts totaux du Programme</b>	<b>4 628</b>	<b>100%</b>	<b>3 851</b>	<b>83%</b>	<b>266</b>	<b>6%</b>	<b>511</b>	<b>11%</b>

  

en milliers \$EU								
1. Structuration et renforcement des capacités du milieu rural	1 726	100%	1 601	93%	-	0%	125	7%
2. Appui au développement économique et social	4 440	100%	3 496	79%	440	10%	503	11%
3. Coordination et gestion du programme	1 503	100%	1 285	86%	-	0%	218	14%
<b>Coûts de base du Programme</b>	<b>7 669</b>		<b>6 382</b>		<b>440</b>		<b>846</b>	
Imprévus (15%)	1 150		957		66		127	
<b>Coûts totaux du Programme</b>	<b>8 819</b>	<b>100%</b>	<b>7 339</b>	<b>83%</b>	<b>506</b>	<b>6%</b>	<b>973</b>	<b>11%</b>

1 € = 1,25 \$EU

1 \$EU = 525 FCFA

1 000 FCFA = 1 906 \$EU

**Tableau 4: Estimation de la part en devises dans les coûts totaux**

Composante	Total		Montant en devises			Monnaie locale (dont taxes)	
	millions FCFA	%	millions FCFA	milliers \$EU	%	millions FCFA	%
1. Structuration et renforcement des capacités du milieu rural	906	100%	91	173	10%	815	90%
2. Appui au développement économique et social	2 330	100%	349	666	15%	1 980	85%
3. Coordination et gestion du programme	789	100%	158	301	20%	631	80%
<b>Coûts de base du Programme</b>	<b>4 024</b>		<b>598</b>	<b>1 139</b>		<b>3 426</b>	
Imprévus (15%)	604		90	171		514	
<b>Coûts totaux du Programme</b>	<b>4 628</b>	<b>100%</b>	<b>687</b>	<b>1 310</b>	<b>15%</b>	<b>3 940</b>	<b>85%</b>

Tableau 5: Echancier (indicatif) de l’animation, du suivi technique et de la structuration organisationnelle autour des aménagements pastoraux								
Rubrique	Paramètres	An1	An2	An3	An4	An5	An6	Total
<b>I. DONNEES DE BASE</b>								
Plans d’aménagement pastoraux	<i>1 plan pour 3 communes</i>	3	7	7	0	0	0	17
Plans suivis	<i>4 ans de suivi</i>	3	10	17	17	14	7	68
<b>II. SUIVI et ANIMATION TECHNIQUE</b>								
Suivi plans et associations pastorales	<i>1 animateur par plan suivi</i>	3	10	17	17	14	7	68
<b>III. QUANTITÉS</b>								
<b>a Personnel terrain</b>								
Cadre ONG	personne–an	1	1	1	1	1	1	6
Animateurs	personne–an	3	10	17	17	14	7	68
<b>b Achat équipement / véhicules</b>								
Motos (dont renouvellement)	unité	4	7	11	7	1	–	30
<b>c Fonctionnement</b>								
Fonctionnement motos	Forfait par an	4	11	18	18	15	8	74
Fonctionnement divers bureau	Forfait par mois	4	11	18	18	15	8	74
<b>IV. COÛTS (milliers de FCFA)</b>								
<b>Coût unitaire</b>								
<b>a Personnel terrain</b>								
Cadres	personne–an	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	42 000
Animateurs	personne–an	2 000	8 000	22 000	36 000	30 000	16 000	150 000
<b>b Achat Equipement / véhicules</b>								
Motos b/	unité	500	2 000	3 500	3 500	500	–	15 000
<b>c Fonctionnement</b>								
Fonctionnement motos par an	Forfait par an	650	2 600	7 150	11 700	9 750	5 200	48 100
Fonctionnement divers bureau	Forfait par an	100	400	1 100	1 800	1 500	800	7 400
<b>Coût total</b>		<b>19 000</b>	<b>39 750</b>	<b>61 000</b>	<b>59 000</b>	<b>47 750</b>	<b>28 000</b>	<b>254 500</b>